



Transport de voyageurs FCO (Formation Continue Obligatoire)

Personnes concernées

Tout conducteur(trice) de véhicules de plus de 9 places (conducteur compris), aussi bien en transport public qu'en transport privé de voyageurs.

Objectifs de la formation

Se perfectionner à la conduite rationnelle en appliquant les règles de sécurité. Connaître les applications réglementaires régissant la profession. Avoir connaissance des règles et principes relatifs à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale. Être conscient de l'importance du monde du transport et des attitudes positives à développer à son égard.

Contexte

A compter de la mise en place du contrat de progrès dans le transport, tout conducteur(trice) de véhicules de transport de voyageurs doit, tous les 5 ans, suivre une FCO (Formation Continue Obligatoire) lui permettant de procéder à une mise à jour de ses connaissances dans le domaine théorique et pratique.

Selon l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif au programme et aux modalités de mise en oeuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport de voyageurs, modifié par arrêté du 12 juin 2025 publié au JORF du 19 juin 2025.

Contenu de la formation

ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA FORMATION (0h30)

BILAN DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES AUX TRANSPORTS ET A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (1h30)

- Règlementation du transport et sécurité routière,
- Techniques et comportement de conduite, conduite libre et accompagnée.

PERFECTIONNEMENT À LA CONDUITE RATIONNELLE AXÉE SUR LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET LA RÉDUCTION DE L'INCIDENCE DE LA CONDUITE SUR L'ENVIRONNEMENT (13 heures)

- Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité,
- Perfectionnement à une conduire rationnelle sûre et économique, possibilités offertes par l'informatique embarquée et optimisation de la consommation de carburant,
- Principe d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique,
- Chargement, respect des consignes de sécurité et bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers,
- Application pratique de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile.

APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS (6 heures)

- Réglementations sociales nationale et européenne du transport de voyageurs, notamment temps de conduite et de repos, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle, formation des conducteurs, conventions collectives, statuts particuliers,
- Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et international, urbain et non urbain, contrats et documents.

SANTÉ, SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE (7 heures)

- Prévention des risques physiques, hypovigilance,
- Aptitude physique et mentale,
- Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence au travers d'exercices pratiques permettant une approche des situations à risques,
- Principes élémentaires de secourisme,
- Règles de circulation et de signalisation routière,
- Risques de la route, facteur aggravant liés aux véhicules lourds,
- Accidents du travail en circulation comme à l'arrêt,
- Circulation dans les grands tunnels,
- Franchissement des passages à niveau,
- Les risques et comportements préventifs à l'abord des zones de chantiers et d'intervention des personnels travaillant sur les réseaux routiers,
- Les effets de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants
- Sécurité dans les transports scolaires,
- Principes de la gestion des situations conflictuelles,



Transport de voyageurs FCO (Formation Continue Obligatoire)

- Criminalité et trafic des clandestins.

SERVICE ET LOGISTIQUE (4 heures)

- Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service,
- Environnement économique du transport routier de voyageurs, organisation des transports et rôle des différents acteurs économiques et institutionnels,
- Sensibilisation au handicap et prise en compte des voyageurs handicapés.

ÉVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHÈSE DU STAGE (3 heures)

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs

- **Code RS** : RS5768
- **Certificateur** : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- **Date d'échéance de l'enregistrement** : 31-12-2026



Transport de voyageurs FCO (Formation Continue Obligatoire)

Prérequis

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie D, D1, D1E ou DE, en cours de validité et avoir satisfait à l'obligation de formation initiale (FIMO) ou en avoir été dispensé

Durée

35 heures pouvant être réparties sur 5 jours, fractionnables en 3j + 2 J dans un délai maximum de 3 mois

Formateurs

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation

Au sein d'une agence City'Pro, bénéficiant d'un agrément, accordé par les services de la DREAL du territoire, pour dispenser les formations professionnelles des conducteurs du transport routier de voyageurs.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs. Sur la route, sur véhicule et/ou sur simulateur pour la conduite

Validation des acquis

Test théorique et pratique

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info